



Le lundi 10 septembre 2007

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

A une assemblée régulière des membres du Conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances du Conseil, le lundi 10 septembre 2007, sous la présidence de monsieur le Maire Jean-Raymond Dufresne, à laquelle sont présents madame Raymonde Lefrançois, messieurs les conseillers Kenneth Hague, Melvyn D. Hodes, Stéphane Pilon et Daniel S. Miller. Le tout formant quorum selon les dispositions du *Code municipal de la Province de Québec*.

Madame Hélène Hamel est absente de son siège.

Madame Lise B. Villeneuve, directrice générale et secrétaire-trésorier de ladite Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est aussi présente.

1. Moment de réflexion

2. Présence et quorum

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente assemblée à 19 h 30 heures.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par le conseiller Kenneth Hague
et résolu unanimement :

« QUE l'ordre du jour soit accepté. »

Adoptée

Résolution
2007-09-100

4. Approbation des procès verbaux du 13 et 20 août 2007

Il est proposé par le conseiller Kenneth Hague
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon
Et résolu unanimement :

« QUE les procès verbaux de l'assemblée régulière du 13 août et de la session spéciale du 20 août 2007 soient acceptés, après avoir corrigé le dernier transfert de la résolution du point 5A, de l'assemblée du 13 août 2007, qui devra se lire comme suit :

De
03-52200-899
Frais de transition

35 385\$

A
03-60001-726
Dépenses immobilisées

35 385\$ »

Adoptée

5. Administration et finance

Résolution
2007-09-102

A) Transferts de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les crédits de certains postes budgétaires 2007 sont insuffisants pour couvrir les dépenses courantes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transférer des crédits d'un poste budgétaire à un autre;

Pour ces raisons,
Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Kenneth Hague
Résolu unanimement :

« QUE la directrice générale/secrétaire-trésorier soit autorisée à faire les transferts suivants :

De		
02-11000-310	500\$	
Frais déplacement conseil		
A		
02-11000-331		500\$
Téléphone conseil		

De		
02-61000-411	2 700\$	
Service professionnel		
A		
02-61000-454		2 700\$
Formation inspecteur		

De		
02-12000-412	2 000\$	
Cour municipale		
02-13000-141	19 000\$	
Salaire administration		
02-47000-140	2 500\$	
Salaire insp environnement		
A		
02-11000-130		23 500\$
Rémunération conseil		

De		
02-13000-414	1 500\$	
Administration/informatique		
A		
02-13000-331		1 500\$
Subvention organisme de loisirs		

De		
55-99100-000		
Surplus accumulé non-affecté	8 500\$	
A		
02-70190-951		8 500\$
Subvention organisme loisirs »		

Adoptée

Résolution
2007-09-103

B) Acceptation de la liste des chèques émis jusqu'au 31 août 2007

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu unanimement :

« QUE la liste des comptes payés, émise le 5 septembre 2007, au montant de 195 379.66\$ soit approuvée. »

Adoptée

Résolution
2007-09-104

C) Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Kenneth Hague
Appuyé par le conseiller Daniel S. Miller
Et résolu unanimement :

« QUE la liste des comptes à payer, au montant de 5,762.57\$ soit approuvée et que la directrice générale/secrétaire-trésorier soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes. »

Certificat de disponibilité de fonds

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Lise B. Villeneuve, directrice générale

le 10 septembre 2007

Adoptée

D) État des activités financières au 31 août 2007

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 31 août 2007.

Résolution
2007-09-105

E) Lettre de démission de Madame Hélène Hamel

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Kenneth Hague
Et résolu unanimement :

« QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Hélène Hamel comme conseillère de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac pour les raisons mentionnées à sa lettre déposée à la directrice générale, secrétaire-trésorier, le 22 août 2007. »

Adoptée

6. Urbanisme

A) Registre des permis du mois d'août 2007

L'inspecteur en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois d'août 2007.

Résolution
2007-09-106

B) Inscription : formation pour l'inspecteur FQM

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu unanimement

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac inscrive, l'inspecteur en bâtiment, aux formations organisées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à savoir :

- 2 novembre 07 : Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, R.8
- 13-14 novembre 07 : Module 1 Formation en gestion de voirie : Drainage du réseau routier
- 29 novembre 07 : Module 2 Préparation de devis pour appel d'offres et surveillance des travaux

QUE les frais d'inscription au montant de 860\$ pour une municipalité membre, incluant, les taxes, les pauses santé et la documentation soient défrayés par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac. Les frais de déplacement seront remboursés, selon la réglementation en vigueur, sur présentation des pièces justificatives. »

Adoptée

Madame la conseillère Raymond Lefrançois quitte son siège à 19:38 heures afin d'éviter d'être en conflit dans ce dossier, considérant qu'elle est propriétaire contigüe.

Résolution
2007-09-107

C) Demande de dérogation mineure : 563 chemin du Lac la Grise

ATTENDU QUE Ronald Korzinstone in Trust est propriétaire de l'immeuble érigé au 563 chemin du Lac-la-Grise, sur le lot 28C-102 du Rang 5 Canton Beresford, Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a pour objet de réduire la marge avant pour l'agrandissement projeté au bâtiment principal de 7,6 mètres à 6,52 mètres;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu unanimement

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la demande de dérogation mineure no. 2007-003 visant à réduire la marge avant de l'agrandissement projeté au bâtiment principal de 7,6 mètres à 6,52 mètres, tel que montré sur le projet d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 23 juillet 2007.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au propriétaire qui a fait la demande et qu'une copie soit classée au dossier de l'immeuble concerné. »

Adoptée

Madame la conseillère Raymonde Lefrançois reprend son siège à 20:10 heures.

7. Travaux publics

A) Rapport des activités de voirie du mois d'août 2007

L'inspecteur dépose au conseil municipal un rapport des travaux de voirie et d'entretien de parcs, pour le mois d'août 2007.

B) Rapport de la tenue du registre du Règlement 2007-020

La directrice générale/ secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement no. 2007-020 décrétant des travaux et un emprunt de 465 275\$ pour en défrayer le coût.

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement no. 2007-020 est de 465;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 57;
- Que le nombre de signature apposée au registre est de 0;

Par conséquent,

Je déclare que le Règlement no. 2007-020 décrétant des travaux et un emprunt de 465 275\$ pour en défrayer le coût est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Certificat donné à Ivry-sur-le-Lac
Ce 6^e jour de septembre 2007

(s) Lise B. Villeneuve
Directrice générale/secrétaire-trésorier

Résolution
2007-09-108

C) Autorisation creusage de fossés et/ou pavage

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par le conseiller Kenneth Hague
Et résolu unanimement :

« QUE la Municipalité Ivry-sur-le-Lac autorise une dépense maximale de 10,000\$ pour le creusage, nettoyage de fossés et/ou pour de la réparation du pavage, sur différentes sections de chemin à déterminer après inspection des chemins municipaux.

QUE cette dépense soit financée par le poste budgétaire 02-32000-521
Entretien des chemins. »

Adoptée

Avis Motion
Règ.2007-021

D) Avis de motion pour le projet de Règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont.

Monsieur Stéphane Pilon, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont.

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est alors accordée.

8. Loisirs, culture et patrimoine

Résolution
2007-09-109

A) Subvention à Community Center of Lake Manitou

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu unanimement :

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accorde à Community Center of Lake Manitou, suite à leur demande, une subvention au montant de 8 500\$, pour l'année 2007 afin de participer au financement de la construction d'un bâtiment sur le terrain en bordure du lac Manitou. Le montant de 8 500\$ sera financé par les crédits disponibles au poste G/L 55-99100-000. »

Adoptée

9. Environnement et Santé

A) Consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés tiendra une journée de consultation publique sur les conditions de vie des aînés, mardi 18 septembre 2007, à la MRC de la Rivière-du-Nord, 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

Les personnes intéressées pourront faire part aux membres du comité, de leurs expériences, et de leurs suggestions quant à l'amélioration des différents aspects des conditions de vie dans leur famille, dans la société et dans leurs autres milieux de vie.

10. Varia

11. Période de questions

Monsieur le maire a répondu aux questions.

Résolution
2007-09-110

12. Fermeture de la session à 20 :15 heures

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois et résolu unanimement :

« QUE cette assemblée soit close. »

Adoptée

Jean-Raymond Dufresne
Maire

Lise B. Villeneuve
Directrice générale et
secrétaire-trésorier